

Budget principal de la Ville - Modification du type de vote (vote par nature)

M. CHEVAILLER, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : En application de la nouvelle nomenclature comptable M 14, le Conseil Municipal du 11 décembre 1995 a fait le choix de voter le budget principal de la Ville par fonction. Cette option a été d'application constante depuis 1996.

Cette décision était, pour l'essentiel, motivée par une meilleure visibilité des moyens mis à disposition de chaque secteur de l'activité municipale et par une plus grande lisibilité de la politique municipale dans son ensemble.

Après huit années d'utilisation, force est cependant de constater que le vote par fonction n'a pas pleinement répondu aux attentes :

- ni en termes de lisibilité, la Ville ayant été obligée de développer d'autres outils de retraitement interne des données budgétaires, par service, par délégation et par activité notamment,

- ni au niveau de l'exécution du budget, en multipliant le nombre de transferts et de virements entre fonctions créant autant d'obstacles à la réactivité des services pour un paiement de nos créanciers dans les délais.

Le vote par nature permettrait de limiter ces inconvénients. La simplification ainsi apportée dans la gestion des crédits ne met d'ailleurs pas obstacle à la lisibilité fonctionnelle du budget, une présentation croisée par fonction étant conservée dans les documents budgétaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de rapporter les termes de la délibération du 11 décembre 1995 et de modifier le niveau de vote du budget principal en adoptant le vote par nature à compter de l'exercice 2004.

«M. Jean-Claude CHEVAILLER : Le texte est très clair, simplement il y a un mot à changer à la dernière ligne. Jusqu'à présent on a voté par fonction, on doit être une des dernières villes à voter par fonction, ce qui entraîne des complications après, dans les écritures et ce qu'on demande, c'est de passer au vote par nature.

M. LE MAIRE : C'est corrigé sur notre exemplaire mais cela montre au moins que tu lis tes rapports et que tu les comprends, donc c'est bien. C'est une bonne remarque mais ça n'avait pas échappé à la sagacité des services.

J'en profite pour souligner le travail que fait Jean-Claude CHEVAILLER dans l'ombre par rapport au budget, par rapport au PPI et je l'en remercie

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Ça me va droit au cœur !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 31 décembre 2003.